



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

RAPPORT DE JURY  
DU CONCOURS INTERNE  
D'INSPECTEUR DES FINANCES  
PUBLIQUES AFFECTÉ AU  
TRAITEMENT DE L'INFORMATION  
EN QUALITÉ D'ANALYSTE

ANNÉE 2024

Mai 2024

## **I - Présentation du concours**

Le décret n° 2010-986 du 26 août 2010, publié au Journal officiel le 28 août 2010, fixe le statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

L'arrêté du 15 janvier 2018, publié au Journal officiel le 26 janvier 2018, modifiant l'arrêté du 2 mars 2011, publié au Journal officiel le 6 mars 2011, fixe les règles d'organisation générale des concours pour l'accès au grade d'Inspecteur des Finances publiques affecté au traitement de l'information en qualité d'Analyste, la nature et le programme des épreuves de ce concours.

### **1.1 - Les conditions pour concourir**

L'article 6 du décret précité fixe les conditions pour concourir au présent concours.

### **1.2 - La nature et le programme des épreuves**

L'architecture du concours interne pour l'accès au grade d'Inspecteur Analyste des Finances publiques, qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées, est la suivante :

- **Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve écrite facultative :**

- **Épreuve écrite n° 1 :** Rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières.

*(Durée : 4 heures – Coefficient : 5 – Note éliminatoire inférieure à 5 sur 20)*

Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à dégager des conclusions et / ou formuler des propositions.

- **Épreuve écrite n° 2 :** Étude de cas d'informatique de gestion.

*(Durée : 5 heures – Coefficient : 7 – Note éliminatoire inférieure à 10 sur 20)*

Cette épreuve comprend deux modules :

- une étude de cas ;
- des questions de connaissances générales.

- **Épreuve écrite n° 3 :** Version anglaise à partir d'un texte issu d'une revue ou d'une documentation informatique.

*(Facultative – Durée : 1h30 – Coefficient : 1 – Seuls sont pris en considération les points obtenus au-dessus de 10 sur 20)*

- **Admission : deux épreuves orales obligatoires :**

- **Épreuve orale n° 1 :** Entretien.

*(Durée : 30 minutes – Coefficient : 6 – Note éliminatoire inférieure à 5 sur 20)*

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels, et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

L'entretien a pour point de départ un exposé du candidat de son expérience professionnelle, d'une durée d'environ cinq minutes.

Il se poursuit par un échange avec le jury, qui pose au candidat des questions techniques sur l'informatique.

Le candidat fournit en amont un dossier de présentation de son parcours.

- Épreuve orale n° 2 : Épreuve d'informatique.  
(Préparation : 20 minutes – Durée : 30 minutes – Coefficient : 4 – Note éliminatoire inférieure à 10 sur 20)

L'épreuve se compose de deux parties :

- un exposé sur un sujet informatique parmi deux tirés au sort par le candidat, d'une durée d'environ cinq minutes ;
- un échange avec le jury sur le sujet et / ou le programme pendant une durée de vingt-cinq minutes.

### **1.3 - Composition du jury**

Cécile GIROD, Administratrice des Finances publiques adjointe à la Direction des Services Informatiques du Grand Est, a été nommée en qualité de Présidente du jury pour le concours interne d'Inspecteur des Finances publiques affecté au traitement de l'information en qualité d'Analyste au titre de l'année 2024.

Afin de constituer le jury des épreuves écrites, un arrêté en date du 23 novembre 2023 nomme deux membres (un homme et une femme) de grades Inspecteur et Inspecteur principal des Finances publiques.

La constitution du jury des épreuves orales est fixée par un arrêté en date du 15 février 2024, qui nomme huit membres (quatre hommes et quatre femmes) de grades Inspecteur, Inspecteur divisionnaire, Inspecteur principal des Finances publiques et Administrateur des Finances publiques adjoint en tant que membres titulaires, et prévoit également quatre membres suppléants (deux hommes et deux femmes), de grades Inspecteur, Inspecteur principal des Finances publiques et Administrateur des Finances publiques adjoint.

## **II - Présentation des candidats**

### **2.1 - Nombre de postes**

Selon l'avis du 25 novembre 2023 publié le même jour au Journal officiel, le nombre de postes offerts au présent concours est fixé à 27.

### **2.2 - Inscrits / présents**

Le nombre de candidats inscrits en 2024 est de 180, contre 167 au titre de 2023, soit une augmentation significative de 7,78 %.

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites est de 92 sur 179 candidats convoqués, soit un taux de présence de 51,40 %.

Le nombre de candidats présents aux épreuves orales est de 60 sur les 63 candidats convoqués, soit un taux de présence de 95,24 %, en baisse de 2,63 points par rapport à 2023.

### **2.3 - Les lauréats**

La moyenne générale du concours (écrits et oraux) est de 10,83, contre 11,84/20 en 2023.

La dispersion des moyennes générales est la suivante : de 7,33 à 15,93/20. Le dernier admis sur liste principale (le vingt-deuxième candidat) a une moyenne de 10,93.

Les hommes et les femmes représentent respectivement 63,64 % et 36,36 % des admis, soit 14 hommes et 8 femmes, contre 78,26 % et 21,74 % en 2023.

L'âge moyen des admis est de 40 ans. Les plus jeunes lauréats ont 26 ans, les plus âgés 51 ans.

### **III – Les épreuves écrites d’admissibilité**

#### **3.1 - Généralités**

Les épreuves écrites d’admissibilité se sont déroulées les 27 et 28 novembre 2023.

Lors de la réunion de jury du 20 décembre 2023, 63 candidats ont été déclarés admissibles, soit un ratio de sélection admissibles / places offertes de 2,33.

#### **3.2 - Résultats**

Épreuve écrite n° 1: Rédaction d’une note de synthèse à partir d’un dossier relatif aux questions économiques et financières.

(Durée : 4 heures – Coefficient : 5 – Note éliminatoire inférieure à 5)

Sur 179 candidats convoqués, 91 ont composé à cette épreuve.

Les résultats obtenus suite à la correction des copies sont les suivants :

	2024		2023	
Moyenne générale	10,20		10,29	
Note la plus élevée	18,50		17,00	
Note la plus faible	0,25		0,00	
Notes ≥ 15	12	13,19 %	11	12,36 %
12 ≤ Notes ≤ 15	17	18,68 %	23	25,84 %
Notes ≥ 12	29	31,87 %	34	38,20 %
10 ≤ Notes ≤ 12	18	19,78 %	19	21,35 %
Notes ≥ 10	47	51,65 %	53	59,55 %
Notes < 10	44	48,35 %	36	40,45 %
Notes éliminatoires < 5	5	5,49 %	6	6,74 %

La moyenne de cette épreuve connaît une diminution minime de 0,09 point, dont l’origine est à chercher dans la hausse marquée de 7,90 points des notes inférieures à 10/20, au détriment des notes supérieures ou égales à 10, qui reculent mécaniquement d’autant (- 7,90 points). Au sein de cette dernière strate, les notes comprises entre 12 et 15 connaissent une baisse conséquente (- 7,16 points).

Épreuve écrite n° 2 : Étude de cas d'informatique de gestion.

(Durée : 5 heures – Coefficient : 7 – Note éliminatoire inférieure à 10)

Sur 179 candidats convoqués, 91 ont composé à cette épreuve.

Les résultats obtenus suite à la correction des copies sont les suivants :

	2024		2023	
Moyenne générale	10,20		9,53	
Note la plus élevée	17,50		19,50	
Note la plus faible	0,50		0,00	
Notes ≥ 15	3	3,30 %	8	8,69 %
12 ≤ Notes ≤ 15	21	23,08 %	20	21,74 %
Notes ≥ 12	24	26,38 %	28	30,43 %
10 ≤ Notes ≤ 12	40	43,96 %	21	22,83 %
Notes ≥ 10	64	70,33 %	49	53,26 %
Notes < 10	27	29,67 %	43	46,74 %

La moyenne de cette épreuve affiche une augmentation non négligeable de 0,67 point. Celle-ci s'explique principalement par la chute de 17,07 points des notes éliminatoires (inférieures à 10/20). En contrepoint, les notes supérieures ou égales à 10 progressent dans les mêmes proportions (+ 17,07 points). Au sein de cette dernière strate, les notes comprises entre 10 et 12/20 augmentent fortement de 21,13 points.

Épreuve écrite n° 3 : Version anglaise à partir d'un texte issu d'une revue ou d'une documentation informatique.

(Durée : 1h30 – Coefficient : 1 – Seuls sont pris en compte les points obtenus au-dessus de 10)

Le nombre de candidats ayant composé à cette épreuve facultative s'élève à 39.

Les résultats obtenus suite à la correction des copies sont les suivants :

	2024		2023	
Moyenne générale	11,40		11,29	
Note la plus élevée	18,00		16,00	
Note la plus faible	5,00		2,00	
Notes ≥ 15	9	23,08 %	7	20,00 %
12 ≤ Notes ≤ 15	10	25,64 %	16	45,71 %
Notes ≥ 12	19	48,72 %	23	65,71 %
10 ≤ Notes ≤ 12	5	12,82 %	1	2,86 %
Notes ≥ 10	24	61,54 %	24	68,57 %
Notes < 10	15	38,46 %	11	31,43 %

### **3.3 - Appréciations des travaux des candidats**

#### **Épreuve écrite n° 1 – Note de synthèse**

Sur cette épreuve, le jury se félicite, cette année encore, d'un bon niveau général et de la présence de quelques très bonnes copies. Dans l'ensemble, le sujet (relatif à la sous-représentation des femmes dans les métiers du numérique) a de toute évidence « parlé » aux candidats. Dès lors, il a été globalement bien compris et bien appréhendé par la majorité des candidats.

Pour la première partie, les membres du jury relèvent, sur la plupart des copies, un raisonnement le plus souvent construit et structuré. La présence d'un plan en deux parties et deux sous-parties est à souligner.

Le fonds documentaire a, dans l'ensemble, été correctement exploité. Pour autant, l'analyse du dossier et la réflexion sur le sujet demeurent parfois insuffisantes. Si les idées des différents documents sont la plupart du temps présentes dans les devoirs, elles sont toutefois souvent retranscrites de manière partielle et approximative. De fait, c'est la capacité des candidats à synthétiser les documents et à organiser leur raisonnement qui fait la différence et permet aux meilleurs de tirer leur épingle du jeu.

La seconde partie (note de propositions) a posé plus de difficultés et fait d'ailleurs baisser le niveau global de cette épreuve. De trop nombreux candidats se sont en effet contentés de reprendre les solutions présentes dans le fonds documentaire, sans réelle réflexion personnelle. De plus, formulées de manière très générale, les propositions manquaient la plupart du temps de la dimension opérationnelle attendue. Quelques très bonnes copies, faisant preuve de bon sens et d'originalité, sont toutefois à signaler. À noter que certains candidats ont fait l'impasse sur cette partie, ce qui peut témoigner d'un problème de gestion du temps regrettable.

S'agissant plus particulièrement de la forme, la propreté et la présentation des copies ont convenu dans l'ensemble, mais l'expression écrite s'est quant à elle révélée hétérogène. Si quelques candidats font preuve d'un bon niveau d'expression et de qualités rédactionnelles certaines, un grand nombre d'entre eux montrent des difficultés dans la maîtrise de l'orthographe, de la syntaxe et de la grammaire. Par ailleurs, certains candidats ont tendance à rédiger dans un style familier ou trop peu nuancé.

#### **Épreuve écrite n° 2 – Étude de cas d'informatique de gestion**

Le niveau de cette épreuve est, à la satisfaction du jury, en nette amélioration par rapport au dernier millésime. Tout laisse ainsi à penser que les candidats se sont mieux préparés que les années précédentes, notamment sur les aspects techniques de l'épreuve, ce que les membres du jury prennent pour un signe encourageant.

Sur la première partie, un nombre important de candidats a cherché à appliquer une présentation type « note de synthèse » à l'étude de cas, allant jusqu'à « réorganiser » l'énoncé dans ce seul but, ce qui a pu se révéler préjudiciable pour certains candidats. Il s'agit là en effet d'un effort conséquent alors que ce n'est pas attendu par le jury. En effet, sauf demande expresse de l'énoncé en ce sens, le formalisme d'une note de synthèse ne trouve pas à s'appliquer à l'épreuve technique.

Sur le fond, si les réponses sont cohérentes dans l'ensemble, elles ont cependant servi à présenter des évolutions jugées « basiques ». Les candidats n'ont pas osé prendre des initiatives plus structurantes, alors que le contexte présenté par le sujet réclamait une prise d'initiative assez forte sur certaines expressions de besoins. Il en résulte des évolutions applicatives *a minima*, celles-ci ayant des impacts sur la qualité des modèles proposés dans la suite du devoir. À noter que plusieurs candidats se sont contentés de

recopier la liste des règles de gestion de l'énoncé, empêchant dès lors le jury de se rendre compte de leurs capacités d'analyse et de leur esprit d'initiative.

Par ailleurs, si la plupart des candidats ont fait un schéma de modélisation, ils ont souvent produit des modèles peu optimisés, préférant multiplier les attributs de classes ou faire apparaître des attributs pouvant être calculés à partir d'autres. En outre, ce schéma n'a été que très rarement commenté de façon pertinente pour mettre en évidence des choix d'organisation spécifiques ou des significations fonctionnelles d'attributs. Cette absence est regrettable, dans la mesure où les commentaires limitent les biais de compréhension ou d'interprétation par le correcteur. Les candidats sont donc invités à commenter leurs schémas et, au-delà, à justifier et argumenter leurs choix.

Sur la seconde partie, relative aux questions de connaissances générales, les réponses sont apparues décevantes. Le concept de dette technologique, notamment, a posé beaucoup de problèmes aux candidats, tant sur l'identification de sa nature que sur les conditions de sa résorption. Il s'agit pourtant d'une thématique d'actualité forte largement mise en avant dans le Cadre d'Objectifs et de Moyens 2023-2027, dont l'impact sur l'ensemble des applications de la DGFiP et sur le SSI est importante. Le jury regrette ce manque manifeste de curiosité et de réflexion, d'autant plus qu'il a un impact important sur l'activité des services informatiques dont la majorité des candidats sont issus et qu'ils seront amenés à intégrer en cas de réussite au concours. Les candidats ont donc tout intérêt à s'investir dans la compréhension de ces enjeux.

S'agissant enfin de la forme, le jury a grandement apprécié le soin particulier apporté par la très grande majorité des composants à la présentation de leurs copies et les encourage à poursuivre dans cette voie.

## **IV - Les épreuves orales d'admission**

### **4.1 - La formation des membres du jury**

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une session de formation en présentiel avant les oraux, animée par le pôle recrutement de l'ENFiP, qui a permis de commenter les techniques d'audition, de rappeler les attentes du recrutement et les principes de l'épreuve, ainsi que d'ouvrir des pistes de réflexion quant aux questions et mises en situation à proposer aux candidats.

### **4.2 - Le contexte de déroulement des épreuves orales**

Ces épreuves se sont déroulées du 19 au 22 février 2024, au 25 rue des Jeûneurs - 75 002 PARIS.

Sur les 63 candidats admissibles, 60 étaient présents aux épreuves orales (ce qui représente un taux de participation de 95,24 %), qui ont nécessité la constitution de quatre commissions (deux dédiées à l'épreuve orale n° 1 et deux dédiées à l'épreuve orale n° 2).

### **4.3 - Données chiffrées**

Épreuve orale n° 1 : Entretien.

*(Durée : 30 minutes – Coefficient : 6 – Note éliminatoire inférieure à 5)*

Les résultats détaillés de cette épreuve orale sont les suivants :

	2024		2023	
Moyenne générale	10,53		11,58	
Note la plus élevée	16,75		19,00	
Note la plus faible	4,00		5,25	
Notes ≥ 15	5	8,33 %	11	23,91 %
12 ≤ Notes ≤ 15	13	21,67 %	9	19,57 %
Notes ≥ 12	18	30,00 %	20	43,48 %
10 ≤ Notes ≤ 12	15	25,00 %	10	21,74 %
Notes ≥ 10	33	55,00 %	30	65,22 %
Notes < 10	27	45,00 %	16	34,78 %

La moyenne de cette épreuve est en baisse de 1,05 point. L'explication de celle-ci se trouve notamment dans l'augmentation importante de 10,22 points des notes inférieures à 10/20. En contrepoint, les notes supérieures ou égales à 10 reculent mécaniquement d'autant (- 10,22 points). Au sein de cette dernière strate, les notes supérieures à 15 chutent pour leur part de 15,58 points.

Épreuve orale n° 2 : Épreuve d'informatique.

*(Préparation : 20 minutes - Durée : 30 minutes – Coefficient : 4 – Note éliminatoire inférieure à 10)*

Les résultats détaillés de cette épreuve orale sont les suivants :

	2024		2023	
Moyenne générale	9,75		10,28	
Note la plus élevée	18,00		18,00	
Note la plus faible	3,00		4,00	
Notes ≥ 15	13	21,67 %	5	10,87 %
12 ≤ Notes ≤ 15	6	10,00 %	11	23,91 %
Notes ≥ 12	19	31,67 %	16	34,78 %
10 ≤ Notes ≤ 12	7	11,67 %	7	15,22 %
Notes ≥ 10	26	43,33 %	23	50,00 %
Notes < 10	34	56,67 %	23	50,00 %

La moyenne de cette épreuve enregistre une diminution de 0,53 point, dont la cause se situe dans la hausse marquée de 6,67 points des notes éliminatoires (inférieures à 10/20), au détriment des notes supérieures ou égales à 10, qui enregistrent une baisse de même ampleur (- 6,67 points). Au sein de cette dernière strate, les notes comprises entre 12 et 15 accusent un repli conséquent de 13,91 points, compensé en partie par la forte augmentation des notes supérieures ou égales à 15 (+ 10,80 points).



## **4.4 - Appréciation du jury**

### **Épreuve orale n° 1 – Entretien**

Sur cette épreuve, le jury déplore un niveau en baisse par rapport au précédent millésime, ce qui se ressent à chacune des étapes de l'entretien, à commencer par la présentation du parcours.

Ainsi, si cet exercice apparaît désormais comme globalement maîtrisé (respect de la durée de cinq minutes et plan quasi systématique, notamment), les membres du jury regrettent toutefois son aspect trop stéréotypé. Trop peu de candidats s'écartent par exemple du plan « compétences techniques / compétences managériales », bien souvent trop linéaire et sans réelle mise en perspective. Par ailleurs, la plupart des concourants peinent à mettre en avant des qualités ou des éléments de leur parcours professionnel en lien avec le poste visé. Le jury ressort parfois même de ce passage obligé avec le sentiment qu'il ne s'agirait en réalité pas d'un travail personnel. Seul le reste de l'épreuve permet alors aux candidats de se dévoiler réellement.

Un manque d'engagement dans la préparation se vérifie dans les connaissances bien trop limitées des candidats. Les connaissances « générales » liées à la DGFIP et à son environnement informatique, par exemple, se résument trop souvent à un mince vernis. Cette situation est d'autant plus préjudiciable aux candidats qu'il s'agit d'un concours interne. Par conséquent, le jury encourage fortement les concourants à s'intéresser aux missions et à l'actualité de la DGFIP, un socle minimum de connaissances est attendu pour aborder dans les meilleures conditions cette épreuve visant à devenir analyste.

Par ailleurs, peu de candidats ont démontré qu'ils possédaient les qualités attendues d'un futur analyste, notamment des capacités d'analyse, de formulation et d'argumentation, du dynamisme et des capacités d'initiative. L'analyse des situations ou des questions est ainsi trop rapide et souvent inaboutie, l'argumentation est succincte et nécessite fréquemment un questionnement complémentaire du jury.

Une certaine fragilité ressort également des mises en situation et des questions en matière de déontologie, même les plus simples. La grande majorité des candidats n'est ainsi pas en mesure de s'affirmer et de se positionner en futurs cadres A. Manque de recul, blocage et difficultés à s'exprimer ou à avoir un avis personnel conduisent beaucoup à simplement se réfugier derrière la hiérarchie voire à se présenter comme simples exécutants dans les réponses qu'ils apportent. En définitive, il apparaît qu'un grand nombre de candidats souhaitent exercer les mêmes fonctions mais au grade supérieur, sans avoir pris conscience de ce qui est attendu d'un cadre A, notamment un rôle potentiel d'encadrant. Si les candidats ont majoritairement montré un bon sens du collectif, du relationnel, et une aptitude à travailler en équipe, le jury ne manque pas de s'interroger sur les motivations et l'intérêt pour les fonctions et les missions dévolues aux cadres A auxquelles ils prétendent. À cet égard, les concourants sont invités à réfléchir avec le plus grand sérieux au sens réel qu'ils souhaitent donner à leur candidature.

### **Épreuve orale n° 2 – Épreuve d'informatique**

En baisse par rapport à l'année dernière, le niveau de cette épreuve technique s'avère très faible, la plupart des candidats n'ayant pas réussi à démontrer qu'ils possèdent les connaissances techniques attendues pour prétendre à un poste d'inspecteur des Finances publiques en qualité d'analyste.

Alors que l'épreuve écrite d'étude de cas d'informatique de gestion avait laissé imaginer le contraire, il semble dans les faits que le programme, pourtant librement accessible, n'est pas connu de la majorité des candidats. En effet, près de la moitié d'entre eux ne possèdent manifestement pas les bases informatiques requises pour un concours de ce niveau. De même, si quelques concourants affichent des connaissances sur un sujet

précis, le plus souvent celles-ci s'avèrent en réalité, après questionnement du jury, très partielles et perfectibles. Les réponses se font ainsi trop succinctes et très scolaires, ce qui témoigne d'un manque de hauteur, de bons sens et de culture dans le domaine de l'informatique.

Par ailleurs, cette année encore, certains candidats se sont présentés une nouvelle fois sans pour autant montrer la moindre progression par rapport à leurs précédentes tentatives d'obtenir le concours, ce qui ne laisse pas d'inquiéter les membres du jury. Autre motif d'inquiétude : la très grande majorité des candidats apparaît ne pas maîtriser le domaine de compétence et d'expertise dans lequel ils évoluent au quotidien.

À de rares exceptions, les membres du jury en arrivent à la conclusion que les candidats n'ont, dans l'ensemble, pas suffisamment travaillé cette épreuve. Ce constat est d'autant plus regrettable que, s'agissant d'un concours interne, ils ont pourtant accès à différentes préparations à même de leur fournir un bon panorama de ce qui est attendu.

À cet égard, les futurs candidats sont à nouveau incités à préparer avec le plus grand sérieux le concours auquel ils se présentent, de sorte à se montrer au niveau du poste auquel ils prétendent.

\*\*\*\*\*

En conclusion, le jury souligne une nouvelle fois l'importance de préparer sérieusement les différentes épreuves écrites et orales. C'est grâce à un socle de connaissances solides que les candidats peuvent traiter les sujets techniques, prendre de la hauteur et faire des propositions adaptées et pertinentes.

Les candidats sont tout particulièrement invités à mieux se préparer pour les épreuves orales. En effet, les capacités d'expression orales sont évaluées lors du concours car elles sont importantes dans l'exercice des métiers dévolues aux analystes de la DGFIP.

En outre, passer un concours de catégorie A signifie comprendre et accepter ce qui est attendu à ce grade. La motivation personnelle des candidats doit donc être travaillée en amont pour réussir à convaincre le jury.

Le jury recherche les analystes de la DGFIP, donc des techniciens impliqués, solides et fiables, capables d'analyser les questions posées, sachant structurer leurs réponses et faire des propositions pragmatiques. Selon l'adage, « Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement ». L'investissement dans la préparation est donc la clé pour répondre aux attentes du jury.

La Présidente du jury,

*Signé* Cécile GIROD

Administratrice des Finances publiques adjointe